

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

Lieu

Chambre de commerce internationale – Cour internationale d'arbitrage
33 Avenue du Président Wilson, 75116, Paris, France

Objectif

Identifier les causes et les solutions aux principaux litiges de l'industrie extractive en croisant des analyses théoriques et pratiques du contexte politique, économique et juridique.

A qui s'adresse cette conférence

- Entreprises extractives privées et publiques
- Juristes d'affaires internationales (avocats, juristes d'entreprises publiques et privées, universitaires, arbitres)
- Responsables gouvernementaux
- Société civile

Sponsorisé par



Dechert
LLP



WHITE & CASE



LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

Contexte de la conférence

L'actualité internationale transforme-t-elle les conflits inhérents à l'industrie extractive ?

Avec la diminution annoncée des hydrocarbures et la hausse de la demande en énergie, les tensions politico-économiques internationales concernent de plus en plus le contrôle des ressources extractives. Les Etats consommateurs cherchent à diminuer leur dépendance envers les pays producteurs en diversifiant leurs sources d'approvisionnement. Les pays producteurs gèrent cette nouvelle donne en rangs dispersés.

A ce contexte géopolitique agité, s'ajoutent de nouveaux facteurs de perturbation : crise environnementale, partage de la rente extractive, retombées locales de l'industrie extractive, apparition de nouveaux investisseurs venant des pays émergents, conflits frontaliers, guerre civile. La conjonction de ces éléments est un cocktail particulièrement déstabilisateur pour les investissements extractifs. Il en résulte un contentieux d'une grande variété et d'une particulière complexité.

Comment maîtriser les conflits inhérents à l'industrie extractive ?

Pour répondre à cette question, un panel de praticiens et d'universitaires abordera la problématique du contentieux extractif dans une perspective préventive et curative.

Direction scientifique

Achille Ngwanza

Docteur en droit, Consultant de l'Académie des industries extractives de la CEMAC et de l'African Petroleum Institute, Enseignant chercheur du programme Mondialisation du Droit / Global Legal Studies Network, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, France

Gilles Lhuilier

Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Ecole normale supérieure Rennes, Visiting ESSEC Paris et Singapour, Responsable Scientifique GLSN Fondation Maison des Sciences de l'Homme, France

Emmanuel Jolivet

Conseiller général de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Directeur adjoint du Service de Règlement des Différends de la CCI, Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Paris

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

PROGRAMME

Lundi, 8 juin 2015

Les perturbations de l'exploitation extractive

09h30 – 10h30 Exposés introductifs

[La place des litiges extractifs dans le contentieux CCI](#)

Emmanuel Jolivet, Conseiller général de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI, Directeur adjoint du Service de Règlement des Différends de la CCI, Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Paris

[Le contentieux extractif : essai de définition](#)

Gilles Lhuillier, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Ecole normale supérieure Rennes, Visiting ESSEC Paris et Singapour, Responsable Scientifique GLSN Fondation Maison des Sciences de l'Homme, France

[L'anticipation des conflits par la formation des acteurs de l'industrie extractive : l'expérience de l'Académie des industries extractives de la CEMAC](#)

Uwe Michael Neuman, Conseiller Technique principal Projet REMAP-GIZ-CEMAC, Cameroun

10h30 – 13h00 Table ronde 1 – Les contrats extractifs à l'épreuve des faits imprévus

Modérateur : **Marie-Axelle Gautier**, Responsable du Pôle Droit Public - Droit Minier, Direction Juridique Groupe Eramet SA, France

[Analyse économique et renégociation des contrats extractifs](#)

Honoré le Leuch, Expert pétrolier international, Consultant en contrats pétroliers et en fiscalité extractive, France

[Le cadre juridique de la renégociation des contrats extractifs](#)

Mamadou Ismaïla Konate, Avocat au Barreau du Mali, Associé gérant, Cabinet Jurifis Consult, Mali

Débat

11h40 – 11h50 Pause café

[Actualité des clauses de stabilisation](#)

Eduardo Silva-Romero, Avocat aux Barreaux de Bogota et de Paris, Associé, Dechert LLP, France

Audrey Caminades, Collaboratrice, Dechert LLP, France

[La force majeure dans la jurisprudence arbitrale extractive](#)

Diamana Diawara, Conseiller adjoint à la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, Paris

Débat

13h00 – 14h00 Pause déjeuner

14h00 – 16h30 Table ronde 2 – Les incidences des crises politico-économiques

Modérateur : **Jean André Diaz**, Conseiller spécial, Direction juridique de TOTAL Exploration et Production, France

[Les embargos et l'exécution des contrats extractifs](#)

Mathias Audit, Professeur de droit à l'Université Paris Ouest Nanterre, Directeur du Centre de Droit International, Université Paris X Nanterre, Co-Directeur du Diplôme universitaire droit de l'énergie, des infrastructures et du financement de projets, France

[Conflits frontaliers et industrie extractive](#)

Jean Louis Atangana Amougou, Professeur agrégé en droit, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Directeur master 2 professionnel Droit des industries extractives l'Université de Ngaoundéré, Cameroun

Débat

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

15h10 – 15h20 *Pause café*

Contingentements de l'OPEP et équilibre économique des contrats

Gilles Darmois, Professeur associé à l'Institut Français du Pétrole, Consultant indépendant en hydrocarbures, France

Les nationalisations

Elie Kleiman, Avocat au barreau de Paris, Associé gérant, Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, France

Débat

16h30 **Clôture des travaux**

Mardi, 9 juin 2015

Conflits de l'industrie extractive et règlement des différends

09h30 – 12h00 **Table ronde 3 – Les conflits sociétaux et environnementaux**

Modérateur : **Martin Ndende**, Professeur des Universités, Faculté de Droit de Nantes, Avocat-conseil et Expert international, Conseiller juridique Hors-Classe aux Nations-Unies, Commission Economique pour l'Afrique, Ethiopie

De la contribution de l'industrie extractive au développement social des populations riveraines

Cécile Renouard, Docteur en philosophie politique, HDR, Professeur au Centre Sèvres – Facultés jésuites de Paris, Directrice du programme CODEV entreprises et développement, Institut de la Recherche et de l'Enseignement sur la Négociation (IRENE) de l'ESSEC, France

Protection de la propriété foncière et investissement minier

Elodie de Jaham, Avocate au barreau de Paris, Collaboratrice, Norton Rose Fulbright LLP, France

Débat

10h40 – 10h50 *Pause café*

Société civile et bailleurs de fonds internationaux : un même combat socio-environnemental ?

Valère Ndior, Docteur en droit, Ingénieur d'études à l'IRENEDIES - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France

Activités pétrolières et gazières en off-shore et protection de l'environnement

Julien Rochette, Coordinateur du programme Océan et zones côtières, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), Sciences Po Paris, France

Débat

12h00 – 13h10 *Pause déjeuner*

13h10 – 15h30 **Table ronde 4 – Les conflits entre acteurs extractifs**

Modérateur : **Martial Akakpo**, Avocat au Barreau du Togo, Associé gérant, Martial Akakpo & Associés law firm, Togo

La rupture unilatérale des contrats extractifs

Thierry Lauriol, Avocat au barreau de Paris, Associé, Jeantet & Associés AARPI, Professeur à l'Université Paris 2, Co-directeur du DU de droit international économique africain, France

La remise en état des sites extractifs

Michael Polkinghorne, Avocat au Barreau de Paris, Associé, White & Case LLP, France

Débat

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

[Publication des contrats et confidentialité de l'industrie extractive](#)

Isidore Costade, Chef du département juridique et assurances, Congolaise de Raffinage, République du Congo

[Les mesures d'expropriation indirecte](#)

Hamid Gharavi, Avocat aux Barreaux de Paris et New York, Associé, Derains & Gharavi International, France

Débat

15h20 – 15h30 *Pause café*

15h30 – 17h50 **Table ronde 5 – Le règlement des litiges extractifs**

Modérateur : **Pierre Mayer**, Professeur émérite Université Paris I – Panthéon Sorbonne, Avocat au Barreau de Paris, France

[Règlement politique des conflits extractifs](#)

Philippe Sebille-Lopez, Docteur en géopolitique, Directeur fondateur de Géopolia, France

[Expertise et médiation](#)

Isabelle Vaugon, Avocate au Barreau de Paris, Associée, FIDAL, France

Débat

[Les « Dispute Board »](#)

Florent Lager, Directeur juridique MPD Congo S.A, Représentant de la Dispute Resolution Board Foundation au Congo, France

[L'arbitrage](#)

Achille Ngwanza, Docteur en droit, Consultant de l'Académie des industries extractives de la CEMAC et de l'African Petroleum Institute, Enseignant chercheur du programme Mondialisation du Droit / Global Legal Studies Network, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, France

Débat

17h50 – 19h00 **Clôture**

[Rapport de synthèse](#)

Philippe Leboulanger, Avocat aux Barreaux de Paris et d'Athènes, Associé Leboulanger & associés, ancien Président du Comité Français de l'Arbitrage, France

18h10 – 19h00 *Cocktail de clôture*

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

LOGISTIQUES ET INSCRIPTION

Lieu

Chambre de commerce internationale – Cour internationale d'arbitrage
33 Avenue du Président Wilson
75116 Paris

Langue de travail

Français

Comment s'inscrire

Veillez compléter et retourner le formulaire d'inscription en indiquant le mode de paiement et renvoyer à :

Courriel : contact@jadaf.fr

Adresse : **JUS AFRICA SARL**
148 Rue de l'Université
75007 Paris

Tél : 01 78 42 28 99

Fax : 01 78 42 26 01

Site web : www.jadaf.fr

L'inscription sera confirmée lors de la réception du formulaire et des frais d'inscription.

Frais d'inscription

Avant le 4 mai 2015 : 427 EUR TTC

Après le 4 mai 2015 : 631 EUR TTC

Les frais comprennent des documents de travail, le déjeuner et le cocktail.

Voyage et hébergement

Les frais de déplacement et l'hébergement ne sont pas compris. Les participants sont responsables de leurs propres arrangements de voyage et d'hôtel.

Annulation

50% des frais d'inscription sont remboursés si l'annulation est reçue par écrit avant le **15 mai 2015**. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation après cette date. L'inscription peut être transférée à une autre personne de la même entreprise ou organisation sans frais supplémentaire, à condition que tout changement soit envoyé à : contact@jadaf.fr le **4 juin 2015** au plus tard.

LE CONTENTIEUX EXTRACTIF

Paris, 8-9 juin 2015

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Informations sur le/la participant(e) :

Titre (M/Mme/Mlle/etc.) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Poste : _____ Entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville/région : _____

Pays : _____ Email : _____

Tél : _____ Fax : _____

Frais d'inscription

Le tarif dépendra uniquement de la date de réception du formulaire et des frais d'inscription.

Avant le 4 mai 2015 : 427 EUR TTC

Après le 4 mai 2015 : 631 EUR TTC

Paiement

Chèque à l'ordre de JUS AFRICA SARL :

JUS AFRICA SARL

148 Rue de l'Université

75007 Paris

Virement bancaire français

CIC 30066 10953 00020251101 19

Virement international

IBAN: FR76 3006 6109 5300 0202 5110 119

Adresse SWIFT: CMCIFRPP

Date: _____ / _____ / Signature: _____

Protection des données: Les informations fournies dans ce formulaire seront utilisées pour des raisons d'inscription. Elles seront gardées dans la base de données de JADAL pour l'usage exclusif JADA (Journal Africain du Droit des Affaires) et de la CCI (Chambre de commerce internationale). Conformément à la loi française du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez droit d'accéder et de faire supprimer ou corriger vos données à chaque instant en contactant le JADA contact@jadaf.fr. Vos coordonnées sont susceptibles à être utilisées par le JADA afin de vous informer sur les développements dans votre secteur d'activité à travers entre autres les publications, les souscriptions, les événements et les offres commerciales.